

20-06-14

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE DU BATIMENT ADMINISTRATIF - APPEL D'OFFRES #20-06.

Le Secrétaire-trésorier fait rapport au Conseil que des soumissions publiques (appel d'offres #20-06) ont été demandées le 4 mai et que le 25 mai 2020, suite à une ouverture publique, la Régie a reçu les soumissions suivantes:

Entreprises:	prix
Toitures Couture & associés inc.	273,640.05\$-non conforme
Toitures Duratek inc.	285,827.85\$
Les entreprises Cloutier et Ganon 1988 inc.	294,387.74\$
Couverture Montréal Nord Ltée.	304,108.88\$

CONSIDÉRANT l'évaluation de la Régie en date du 27 mai 2020 et transmettant l'analyse des soumissions reçues et l'identification du plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que l'offre de Toitures Duratek inc. est a plus basse.

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates , appuyé par M. Jean-Claude Boyer et résolu unanimement:

Que le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie accorde le contrat pour la réfection de la toiture du bâtiment A (administration) à l'entreprise Toitures Duratek inc., 791 rue Paul-Lussier, Sainte-Hélène de Bagot, Qc J0H 1M0, plus bas soumissionnaire conforme, et ce pour un montant de 285,827.85\$ (deux cent quatre-vingt-cinq mille huit vingt sept dollars et quatre-vingt-cinq cents) toutes taxes incluses, le tout selon le devis d'appel d'offres #20-06, les spécifications/précisions et incluant toutes procédures reliées à la Covid-19.

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie autorise le Président ou le Vice-président et/ou le Secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Régie, s'il y a lieu, le contrat à intervenir entre les parties